

Conditions de travail dans les nouveaux espaces commerciaux au Louvre

Hier matin a eu lieu la deuxième visite CSSCT (commission santé, sécurité et conditions de travail) au Louvre depuis la réouverture pour travaux des librairies-boutiques gérées par la RMN (Réunion des musées nationaux).

Nous constatons une fois de plus que les conditions de travail de nos collègues ne sont visiblement pas la priorité de notre employeur.

Tout ce que nous avons réussi à arracher à l'époque du feu CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), à force d'alertes et d'expertises agréées, pour obliger notre employeur à répondre à ses obligations en matière de santé et sécurité au travail, n'est plus qu'un lointain souvenir. Pire, lorsqu'il y a des réaménagements d'espaces, ce dernier ne prend même plus la peine de consulter les acteur·ices de la prévention des risques tels que le médecin du travail ou l'ergonome, pourtant salarié·es de l'établissement.

Ces changements sont notamment intervenus à la suite de la disparition du CHSCT. La CSSCT, qui le remplace, n'est qu'une commission du CSE (comité social et économique) sans grands moyens, ces derniers étant en effet octroyés selon la volonté de l'employeur comme prévu par la loi.

Désormais, lors de la mise en place d'un projet de réaménagement, l'expertise des personnels (pourtant les mieux placés pour expliquer la façon dont ils travaillent et ce dont

ils ont besoin) n'est plus sollicitée. À présent, notre employeur préfère s'en remettre aux seuls architectes.

Conséquences : mobilier et équipements non-ergonomiques, postes de travail exigües, éclairages insatisfaisants, problèmes thermiques...

Le cas du comptoir bijoux est particulièrement parlant : ce comptoir qui a été fabriqué sans avoir tenu compte de la façon dont travaillent nos collègues n'est non seulement pas ergonomique mais il n'est même pas fonctionnel ! Résultat, le comptoir est fermé en attendant qu'une décision soit prise. Est-ce-que le comptoir bijoux sera refait entièrement, est-ce-qu'il sera modifié ? En tout état de cause, en permettant aux acteur.ices de la prévention des risques de jouer leur rôle, la RMN aurait évité un surcout important.

Au Louvre, comme au Grand Palais, à Orsay ou ailleurs, SUD demande que la direction réponde à ses obligations en matière de prévention des risques ! Concernant ce comptoir bijoux en particulier, nous demandons que l'avis des salarié.es soit pris en compte avant tout nouvel aménagement !

SUD demande que les conditions de travail soient enfin améliorées !

Section SUD Culture Solidaires de la RmnGP

Paris, le 6/02/2026

[Mail](#) – [Facebook](#)

[Conditions de travail au Louvre](#)[Télécharger](#)